

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

## INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le treize janvier à 9 heures 30, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le samedi 7 janvier 2017.

Nombre de délégués en exercice : 128

Nombre de présents : 102

Nombre de Pouvoirs : 16

Nombre de Votants : 118

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. FINET Pascal, M. BETOURNE Dominique, M. BIBET Pierre, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme JOIN LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLE Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, M. DESCAMPS Joël, M. PRIVÉ Bruno, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHONIENS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGÉ Pierre, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick.

Suppléants :

M. JOUEN Guy, M. VILAIN Christian, M. DURIN Martial, M. BONNEVILLE Jean-Noël, Mme BERNARD Nathalie, M. DELEU Philippe

Absents excusés avec pouvoir :

Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à M. LEROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. DESCAMPS Alain, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme BLOTTIERE Julie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à M. SOURDON André, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. PRIVÉ Bruno, Mme VANDERHOEVEN Sandrine ayant donné pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, M. WIRTON Philippe ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, M. MECHOUID Alain ayant donné pouvoir à Mme CANU Françoise, M. DORGERE François ayant donné pouvoir à M. PREVOST Jean-Jacques, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès ayant donné pouvoir à M. MADELON Jean-Louis, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. CAVELIER Sébastien ayant donné pouvoir à Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, M. DELAMARE Frédéric ayant donné pouvoir à M. PREVOST Lionel, M. MILBERGUE Joël ayant donnée pouvoir à M. CHAUVIN Pierre, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel

Absents excusés :

M. DESHAYES Claude représenté par M. JOUEN Guy, Mme LECONTE Anne-Marie représentée par M. VILAIN Christian, M. DAVION Olivier, Mme TURPIN Annie, Mme VARANGLE Ingrid, M. BEAUFILS Lionel représenté par M. DURIN Martial, M. BOULLIER Philippe représenté par M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. ANNEST Patrick représenté par Mme BERNARD Nathalie, Mme MARESCAL Josiane représentée par M. DELEU Philippe

Absents :

Mme HESSE Francine, M. MATHIERE Philippe, M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme CARISSAN Béatrice, M. ADELINE Jean-Michel, M. HENON Jérôme

**Objet : Rémunération des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires**

Pour proposer des activités TAP, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015, il est nécessaire d'envisager de faire appel à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui seraient rémunérés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

- La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Nature de l'intervention / Personnels	Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 12 juillet 2016)
<b>Heure d'enseignement</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	<b>21.74 euros</b>
Instituteurs exerçant en collège	<b>21.74 euros</b>
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>24.43 euros</b>
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>26.87 euros</b>
<b>Heure d'étude surveillée</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	<b>19.56 euros</b>
Instituteurs exerçant en collège	<b>19.56 euros</b>
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>21.99 euros</b>
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>24.43 euros</b>
<b>Heure de surveillance</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	<b>10.43 euros</b>
Instituteurs exerçant en collège	<b>10.43 euros</b>
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>11.73 euros</b>
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>12.90 euros</b>

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la rémunération des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de fixer la rémunération des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.**
- **Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



~~DELIBERATION OU ARRÊTE~~  
RENDU EXECUTOIRE PAR PUBLICATION  
~~OU NOTIFICATION A COMPTER DU~~ 26.01.17  
~~"LE PRESIDENT"~~



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	118	0	0